

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION

Application « Gaston » — Assistant devis pour artisans du BTP

Version initiale — 30 septembre 2026

Préambule	3
Article 1 — Définitions	3
Article 2 — Champ d'application	3
Article 3 — Acceptation des CGV et formation du contrat.....	3
Article 4 — Description du Service.....	4
Article 5 — Compte utilisateur et sécurité des accès.....	4
Article 6 — Assistance par intelligence artificielle : portée, contrôle humain et responsabilité du Client.....	4
Article 7 — Tarifs, abonnements et crédits IA	5
7.1 Formules d'abonnement.....	5
7.2 Fonctionnement des crédits IA	5
7.3 Packs de crédits complémentaires	5
7.4 Période d'essai gratuite	5
7.5 Modification des tarifs.....	5
Article 8 — Facturation et modalités de paiement	6
Article 9 — Durée, renouvellement et changement de formule	6
Article 10 — Absence de droit de rétractation	6
Article 11 — Résiliation par le Client	6
Article 12 — Suspension et résiliation par la Société.....	6
Article 13 — Disponibilité, maintenance et niveau de service	7
Article 14 — Support technique	7
Article 15 — Propriété intellectuelle	7
Article 16 — Protection des données à caractère personnel.....	7
Article 17 — Confidentialité	7
Article 18 — Garanties et limitation de responsabilité.....	8
Article 19 — Assurances	8
Article 20 — Conditions générales d'utilisation de l'application.....	8
20.1 Licence d'utilisation	8
20.2 Usage autorisé.....	8
20.3 Usage interdit.....	8
20.4 Contenus et données du Client.....	9
20.5 Sanctions en cas de manquement.....	9
Article 21 — Force majeure	9
Article 22 — Cession du contrat	9
Article 23 — Dispositions diverses	9
Article 24 — Modification des CGV.....	9
Article 25 — Droit applicable et litiges.....	10

Article 26 — Mentions légales de la Société.....	10
--	----

Préambule

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation (ci-après les « CGV ») ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles la société GASTON, société par actions simplifiée (SAS) au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 2 impasse André Gault, 45000 Orléans, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Orléans sous le numéro 130 541 881 (ci-après « l'Éditeur », « la Société » ou « nous »), exploitant le site www.gastonbtp.fr et l'application « Gaston » (ci-après le « Service » ou « Gaston »), commercialise et met à disposition auprès de sa clientèle professionnelle (ci-après le « Client » ou « l'Utilisateur »).

Gaston est un logiciel en mode SaaS (Software as a Service) destiné aux artisans et entreprises du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), permettant notamment la génération assistée par intelligence artificielle de devis et de factures à partir de notes de chantier, ainsi que la gestion de clients, de chantiers et d'une bibliothèque d'ouvrages.

Le Service est réservé à un usage strictement professionnel. Le Client déclare agir dans le cadre de son activité professionnelle. Toute souscription au Service implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV, qui valent à la fois conditions générales de vente et conditions générales d'utilisation de l'application.

Article 1 — Définitions

Pour l'application des présentes, les termes ci-dessous ont, au singulier comme au pluriel, la signification suivante :

- « Service » ou « Gaston » : l'application SaaS éditée par la Société, accessible via le site www.gastonbtp.fr et ses applications mobiles associées.
- « Client » ou « Utilisateur » : toute personne morale ou physique agissant à titre professionnel qui souscrit au Service.
- « Compte » : espace personnel du Client, accessible après authentification, permettant l'usage du Service.
- « Collaborateur » : toute personne physique invitée par le Client à utiliser le Service depuis un compte rattaché à celui du Client.
- « Contenu(s) du Client » : toute donnée, fichier, note de chantier, photographie, information client ou chantier importée ou saisie par le Client dans le Service.
- « Crédit IA » : unité de consommation associée à une action réalisée par l'intelligence artificielle du Service, dans les conditions de l'article 7.
- « Documents commerciaux » : les devis et factures générés au moyen du Service.
- « Données personnelles » : toute information au sens de l'article 4 du RGPD.
- « Politique de confidentialité » : le document décrivant les traitements de données personnelles, disponible sur le site et faisant partie intégrante des présentes CGV.

Article 2 — Champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toute souscription à un abonnement au Service Gaston et à toute utilisation de l'application, par un professionnel (artisan, entreprise individuelle ou société) agissant dans le cadre de son activité professionnelle dans le secteur du BTP.

Elles prévalent sur tout autre document, notamment sur toutes conditions générales d'achat du Client, sauf accord dérogatoire exprès et écrit de l'Éditeur. L'Éditeur se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment ; les CGV applicables à un Client donné sont celles en vigueur à la date de sa commande ou, pour les abonnements en cours, celles notifiées conformément à l'article 22.

Article 3 — Acceptation des CGV et formation du contrat

La souscription au Service s'effectue en ligne. Le Client sélectionne une formule d'abonnement, renseigne les informations nécessaires à la création de son Compte et à la facturation, puis valide sa commande après avoir pris connaissance des présentes CGV et en avoir coché la case d'acceptation prévue à cet effet.

Conformément à l'article 1127-1 du Code civil, cette validation en ligne, accompagnée le cas échéant de la saisie d'un moyen de paiement, vaut acceptation ferme et définitive des présentes CGV et emporte formation du contrat entre le Client et la Société, sans qu'une signature manuscrite ne soit requise. Un récapitulatif de commande est adressé au Client par email à l'adresse renseignée lors de l'inscription, valant confirmation de la souscription.

Article 4 — Description du Service

Le Service Gaston permet notamment au Client de :

- photographier ou saisir des notes de chantier, métrés ou descriptifs, et obtenir une proposition automatique de devis (ouvrages, quantités, prix) générée par intelligence artificielle ;
- modifier, compléter et valider librement tout devis avant envoi à son propre client ;
- convertir un devis en facture en un clic et suivre les paiements, y compris partiels, ainsi que les relances ;
- gérer un carnet de clients et de chantiers ;
- constituer et réutiliser une bibliothèque d'ouvrages et de prestations récurrentes ;
- exporter des documents (devis, factures) au format PDF intégrant les mentions applicables aux professionnels du BTP (SIRET, code APE, assurance décennale, etc.), sous réserve que le Client ait correctement renseigné ces informations dans son compte ;
- inviter des Collaborateurs avec des rôles différenciés (administrateur, collaborateur), selon la formule souscrite.

L'Éditeur se réserve le droit de faire évoluer les fonctionnalités du Service, notamment pour l'améliorer ou l'adapter aux évolutions réglementaires, sans que cela ne constitue en soi une modification substantielle justifiant une résiliation, sauf suppression d'une fonctionnalité essentielle au bon usage attendu par le Client.

Article 5 — Compte utilisateur et sécurité des accès

L'accès au Service nécessite la création d'un Compte au moyen d'une adresse email valide, d'un numéro de téléphone et d'un mot de passe. Le Client s'engage à fournir des informations exactes, complètes et à jour, et à les maintenir à jour, notamment les informations légales figurant sur ses devis et factures (SIRET, assurance, etc.).

Le Client est seul responsable de la confidentialité de ses identifiants et de l'ensemble des actions réalisées depuis son Compte et ceux de ses Collaborateurs, sauf usage frauduleux résultant d'une faille imputable à la Société et signalé sans délai par le Client. La Société recommande l'activation de toute mesure de sécurité complémentaire proposée dans le Service (authentification à deux facteurs notamment). Le Client s'engage à informer immédiatement la Société de toute utilisation non autorisée de son Compte dont il aurait connaissance.

Article 6 — Assistance par intelligence artificielle : portée, contrôle humain et responsabilité du Client

Le Client reconnaît et accepte expressément que :

- les propositions générées par l'intelligence artificielle de Gaston (ouvrages, quantités, prix, montants) constituent une aide au chiffrage à caractère indicatif, nécessitant une validation humaine systématique avant tout usage, et n'engagent pas la responsabilité de la Société quant à leur exactitude, exhaustivité ou adéquation au chantier concerné ;
- il appartient exclusivement au Client, en sa qualité de professionnel du BTP, de vérifier, corriger et valider chaque devis et chaque facture avant tout envoi ou émission à son propre client, notamment s'agissant des quantités, prix, taux de TVA applicables et mentions légales obligatoires ;

- Gaston est un outil d'aide à la décision et ne se substitue en aucun cas à une étude technique, un calcul de structure ou un avis d'un bureau d'études, d'un architecte ou de tout autre professionnel qualifié lorsque la nature du chantier l'exige ;
- le Client demeure seul responsable du respect de ses obligations professionnelles, réglementaires et légales (immatriculation, assurances — notamment assurance décennale et responsabilité civile professionnelle —, obligations fiscales, garanties légales dues à ses propres clients, etc.) ;
- la Société ne pourra être tenue responsable des conséquences d'une erreur de chiffrage, d'une omission ou d'une inadéquation entre le devis généré et la réalité du chantier, dès lors que le Client dispose de la faculté de modifier librement et gratuitement tout document avant sa validation et son envoi.

La Société veille à maintenir un contrôle humain effectif sur la conception et l'amélioration de ses modèles d'intelligence artificielle et à informer le Client, via la documentation du Service, des principales caractéristiques et limites de cette assistance, conformément aux exigences de transparence applicables aux systèmes d'intelligence artificielle.

Article 7 — Tarifs, abonnements et crédits IA

7.1 Formules d'abonnement

Le Service est proposé sous forme d'abonnement mensuel ou annuel, selon les formules dont le prix (hors taxes, susceptible d'évolution dans les conditions de l'article 7.5), le contenu et les limites sont détaillés sur le site www.gastonbtp.fr, qui fait foi à la date de la commande. L'abonnement annuel donne droit à deux mois offerts par rapport au tarif mensuel équivalent.

7.2 Fonctionnement des crédits IA

Chaque formule inclut un nombre de crédits IA mensuels. Un crédit correspond à une action réalisée par l'intelligence artificielle : génération d'un nouveau devis à partir de notes de chantier, ou application d'une modification automatique demandée à l'IA. Les modifications manuelles effectuées directement par le Client (ajout, suppression ou correction de lignes, quantités ou prix) restent gratuites et illimitées et ne consomment aucun crédit.

Les crédits mensuels sont attachés à la période d'abonnement en cours ; sauf mention contraire indiquée par la Société au moment de la souscription, ils ne sont pas reportés d'une période à l'autre. Lorsque le Client a épuisé ses crédits, il conserve un accès complet à ses devis, factures et données existantes, ainsi qu'à la fonctionnalité de modification manuelle ; l'utilisation de nouvelles fonctionnalités IA nécessite alors l'acquisition d'un pack de crédits complémentaire ou le renouvellement de la période suivante.

7.3 Packs de crédits complémentaires

Le Client peut acquérir à tout moment, sans engagement d'abonnement, des packs de crédits supplémentaires dont le tarif et le volume sont précisés sur la page www.gastonbtp.fr/credits. Ces packs sont facturés au moment de leur achat et ne sont ni remboursables ni échangeables une fois le premier crédit du pack utilisé, sauf disposition légale impérative contraire.

7.4 Période d'essai gratuite

La Société peut proposer une période d'essai gratuite du Service, dont la durée et les modalités (notamment l'absence d'obligation de renseigner un moyen de paiement) sont précisées sur le site au moment de l'inscription. À l'issue de cette période, l'accès au Service est conditionné à la souscription de l'une des formules payantes, sauf communication contraire de la Société ; à défaut de souscription, l'accès aux fonctionnalités payantes est suspendu, sans perte des données déjà saisies par le Client, dans les conditions de l'article 9.

7.5 Modification des tarifs

Toute augmentation tarifaire applicable à un abonnement en cours sera notifiée au Client par email avec un préavis qui ne pourra être inférieur à trente (30) jours avant la date de renouvellement concernée. À défaut de résiliation par le Client avant cette échéance, la nouvelle tarification s'appliquera de plein droit au renouvellement suivant.

Article 8 — Facturation et modalités de paiement

Le paiement s'effectue par prélèvement automatique sur carte bancaire (ou tout autre moyen de paiement proposé par la Société) lors de la souscription, puis à chaque échéance mensuelle ou annuelle de l'abonnement, via un prestataire de paiement tiers sécurisé. Une facture est mise à disposition du Client dans son espace de gestion de compte à chaque échéance.

Conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement donnera lieu, de plein droit et sans mise en demeure préalable, à l'application de pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de dix points, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros, sans préjudice d'une indemnisation complémentaire sur justificatifs si les frais de recouvrement exposés excèdent ce montant.

En cas d'échec ou de rejet du prélèvement, la Société pourra, après notification préalable au Client et à défaut de régularisation dans un délai de sept (7) jours, suspendre l'accès aux fonctionnalités payantes du Service jusqu'à régularisation complète, sans préjudice de la faculté de résiliation prévue à l'article 12.

Article 9 — Durée, renouvellement et changement de formule

L'abonnement est souscrit pour la durée choisie par le Client (mensuelle ou annuelle) et se renouvelle tacitement, à son terme, pour une durée équivalente, sauf résiliation par le Client dans les conditions de l'article 11, ou par la Société dans les conditions de l'article 12.

Le Client peut à tout moment changer de formule (mise à niveau ou rétrogradation) depuis son espace de gestion de compte. Sauf disposition contraire indiquée dans l'application au moment du changement, une mise à niveau prend effet immédiatement avec facturation au prorata de la période restante, et une rétrogradation prend effet à l'échéance suivante.

Article 10 — Absence de droit de rétractation

Le Service étant souscrit par un Client agissant exclusivement à des fins professionnelles entrant dans le champ de son activité principale, le droit de rétractation prévu aux articles L. 221-18 et suivants du Code de la consommation, réservé aux consommateurs et à certains non-professionnels au sens de l'article L. 221-3 du même code, ne trouve pas à s'appliquer. Le Client déclare et reconnaît agir en dehors du champ d'application de ces dispositions.

Article 11 — Résiliation par le Client

Le Client peut résilier son abonnement à tout moment, sans frais ni justification, depuis son espace de gestion de compte ou par email adressé à contact@gastonbtp.fr. La résiliation prend effet à l'échéance de la période d'abonnement en cours (mensuelle ou annuelle) ; elle n'ouvre droit à aucun remboursement de la période déjà entamée, sauf disposition légale impérative contraire.

Le Client conserve l'accès au Service jusqu'au terme de la période payée. À l'issue de cette période, l'accès aux fonctionnalités du Service est suspendu ; le Client dispose d'un délai de 30 jours pour exporter ses données (devis, factures, clients) avant leur suppression définitive, conformément à la Politique de confidentialité de la Société.

Article 12 — Suspension et résiliation par la Société

La Société peut suspendre ou résilier de plein droit l'accès au Service, après mise en demeure restée infructueuse pendant un délai de sept (7) jours (sauf urgence), notamment en cas de :

- non-paiement des sommes dues ;
- manquement du Client aux présentes CGV, notamment aux règles d'utilisation définies à l'article 17, ou usage du Service à des fins non professionnelles, illicites ou frauduleuses ;
- utilisation du Service portant atteinte aux droits de tiers ou à la sécurité ou à l'intégrité du Service.

En cas de résiliation pour faute du Client, les sommes déjà versées restent acquises à la Société, sans préjudice de tout dommage et intérêt qu'elle serait en droit de réclamer.

Article 13 — Disponibilité, maintenance et niveau de service

La Société met en œuvre les moyens raisonnables pour assurer un accès continu au Service et vise un objectif de disponibilité mensuelle de l'ordre de 99 %, hors opérations de maintenance programmée et hors causes qui lui sont extérieures. Cet objectif constitue une cible et non une garantie contractuelle de résultat, sauf engagement écrit spécifique consenti dans le cadre d'une formule dédiée.

Le Service peut être ponctuellement suspendu pour des opérations de maintenance, avec information préalable du Client lorsque cela est possible, notamment lorsque la maintenance est programmée en dehors des périodes de forte activité.

La Société ne saurait être tenue responsable des interruptions ou dysfonctionnements liés à des causes qui lui sont extérieures, notamment les défaillances des réseaux de télécommunication, des hébergeurs tiers, ou de tout autre prestataire technique indépendant de sa volonté.

Article 14 — Support technique

Un support est proposé selon des modalités et délais qui peuvent varier selon la formule souscrite (support standard ou support prioritaire pour les formules Pro et Business), tels que précisés sur le site www.gastonbtp.fr.

Article 15 — Propriété intellectuelle

Le Service, son architecture, ses logiciels, bases de données, contenus, marques (notamment la marque « Gaston »), logos et éléments graphiques sont la propriété exclusive de la Société ou de ses concédants et sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle. L'abonnement au Service confère au Client un droit d'usage personnel, non exclusif et non cessible, pour la durée de l'abonnement, à l'exclusion de tout autre droit, dans les conditions précisées à l'article 17.

Les Contenus du Client (notes de chantier, devis, factures, données clients) demeurent la propriété du Client. La Société ne les utilise que pour l'exécution du Service et, le cas échéant, dans les conditions décrites dans sa Politique de confidentialité, notamment pour l'amélioration des modèles d'intelligence artificielle sous une forme anonymisée ou agrégée, sauf opposition du Client selon les modalités qui lui seront communiquées.

Article 16 — Protection des données à caractère personnel

La Société traite des données à caractère personnel dans le cadre de la fourniture du Service, dans le respect du Règlement (UE) 2016/679 (« RGPD ») et de la loi Informatique et Libertés. Les modalités de ce traitement (finalités, durées de conservation, droits des personnes concernées, contact du délégué à la protection des données le cas échéant) sont détaillées dans la Politique de confidentialité accessible sur le site www.gastonbtp.fr, qui fait partie intégrante des présentes CGV.

S'agissant des données à caractère personnel des propres clients du Client (coordonnées de ses clients particuliers ou professionnels, données figurant sur les devis et factures), la Société agit en qualité de sous-traitant au sens de l'article 28 du RGPD, le Client demeurant responsable de traitement. Un accord de traitement des données (Data Processing Agreement) précisant les garanties applicables est disponible sur demande et fait partie intégrante des présentes CGV. La Société s'engage à notifier au Client toute violation de données à caractère personnel dont elle aurait connaissance dans un délai maximal de soixante-douze (72) heures, et met à disposition du Client, sur demande, la liste de ses sous-traitants ultérieurs (hébergeur, fournisseurs d'intelligence artificielle, prestataires techniques).

Article 17 — Confidentialité

Chaque partie s'engage à conserver strictement confidentielle toute information de nature commerciale, technique ou financière communiquée par l'autre partie et identifiée comme confidentielle ou dont le caractère confidentiel

est raisonnablement apparent, et à ne l'utiliser qu'aux fins de l'exécution des présentes CGV. Cette obligation ne s'applique pas aux informations publiques, déjà connues du destinataire, ou dont la divulgation est requise par la loi ou une autorité compétente. Elle demeure applicable pendant une durée de trois (3) ans à compter de la cessation, pour quelque cause que ce soit, de la relation contractuelle.

Article 18 — Garanties et limitation de responsabilité

La Société garantit que le Service est fourni conformément aux règles de l'art et aux fonctionnalités décrites sur le site. Cette garantie ne couvre pas les dysfonctionnements résultant d'une utilisation non conforme du Service, d'une configuration matérielle ou logicielle inadaptée du Client, ou du fait d'un tiers.

Dans les limites autorisées par la loi, la responsabilité de la Société au titre de l'exécution des présentes CGV, tous préjudices confondus, est limitée au montant total effectivement payé par le Client au titre de l'abonnement au cours des douze (12) mois précédant le fait générateur. La Société ne saurait en aucun cas être tenue responsable des préjudices indirects (perte de chiffre d'affaires, perte de clientèle, préjudice commercial, etc.) subis par le Client ou ses propres clients.

Cette limitation ne s'applique pas en cas de faute lourde ou dolosive de la Société, ni aux dommages corporels, ni en cas de violation des obligations de confidentialité ou de propriété intellectuelle, ni dans les cas où sa responsabilité ne peut être limitée en vertu d'une disposition légale impérative.

Article 19 — Assurances

La Société déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile pouvant être engagée dans le cadre de la fourniture du Service.

Le Client demeure seul responsable de la souscription et du maintien de ses propres assurances professionnelles, notamment son assurance décennale et sa responsabilité civile professionnelle, requises pour l'exercice de son activité de BTP, l'usage du Service ne dispensant en aucune manière le Client de ces obligations.

Article 20 — Conditions générales d'utilisation de l'application

Le présent article constitue le contrat d'utilisation de l'application Gaston, applicable au Client et à tout Collaborateur qu'il invite sur son Compte.

20.1 Licence d'utilisation

Sous réserve du paiement des sommes dues, la Société concède au Client, pour la durée de l'abonnement, une licence d'utilisation du Service à titre non exclusif, non cessible et non transférable, limitée aux besoins propres de l'activité professionnelle du Client et, le cas échéant, de ses Collaborateurs autorisés selon la formule souscrite. Cette licence ne confère aucun droit de propriété sur le Service, ses codes sources, algorithmes ou bases de données, ni sur la bibliothèque Batiprix qui reste soumise aux droits de son éditeur.

20.2 Usage autorisé

Le Client peut utiliser le Service pour établir des devis et factures, gérer ses clients et chantiers, et organiser son activité professionnelle de BTP, pour son propre compte et celui des Collaborateurs qu'il invite dans les conditions de sa formule d'abonnement. Chaque Collaborateur invité doit disposer de ses propres identifiants et respecter les présentes CGV ; le Client demeure responsable du respect des CGV par ses Collaborateurs.

20.3 Usage interdit

Le Client s'interdit notamment de :

- céder, sous-licencier, louer ou mettre à disposition de tiers l'accès au Service en dehors des Collaborateurs autorisés au titre de sa formule ;
- procéder à toute décompilation, rétro-ingénierie ou extraction non autorisée du code, des algorithmes ou des modèles d'intelligence artificielle du Service ;

- utiliser le Service à des fins non professionnelles, illicites, frauduleuses ou contraires à l'ordre public ;
- introduire dans le Service tout contenu illicite, malveillant ou portant atteinte aux droits de tiers ;
- tenter de contourner les mesures de sécurité, les quotas de crédits ou les limitations techniques du Service ;
- utiliser le Service pour développer, alimenter ou entraîner un service ou un modèle d'intelligence artificielle concurrent.

20.4 Contenus et données du Client

Le Client demeure seul propriétaire des Contenus qu'il importe dans le Service. Il garantit disposer de tous les droits nécessaires sur ces contenus, notamment s'agissant des données personnelles de ses propres clients, et s'engage à respecter la réglementation applicable à leur collecte et à leur traitement, notamment le RGPD.

20.5 Sanctions en cas de manquement

Tout manquement du Client aux règles d'utilisation définies au présent article pourra entraîner, après mise en demeure restée sans effet (sauf urgence ou faute grave), la suspension immédiate de l'accès au Service, sans préjudice de la résiliation prévue à l'article 12 et de toute action en responsabilité que la Société serait en droit d'engager.

Article 21 — Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable de l'inexécution ou du retard dans l'exécution de l'une de ses obligations résultant d'un cas de force majeure, tel que défini par l'article 1218 du Code civil et la jurisprudence des tribunaux français. La partie affectée en informe l'autre dans les meilleurs délais. Si l'empêchement se prolonge au-delà de trente (30) jours, chaque partie pourra résilier le contrat sans indemnité, selon les modalités notifiées à l'autre partie.

Article 22 — Cession du contrat

Le Client ne peut céder, transférer ou apporter, à titre onéreux ou gratuit, tout ou partie de ses droits et obligations au titre des présentes CGV sans l'accord écrit préalable de la Société. La Société peut céder les présentes CGV, en tout ou partie, à toute société de son groupe ou dans le cadre d'une opération de fusion, cession de fonds de commerce ou restructuration, sous réserve d'en informer le Client, sans que cela ne réduise les droits dont il bénéficie au titre des présentes CGV.

Article 23 — Dispositions diverses

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre partie à l'une quelconque des obligations des présentes CGV ne saurait être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Si l'une quelconque des stipulations des présentes CGV venait à être déclarée nulle ou inapplicable, les autres stipulations conserveraient leur pleine force et portée.

Les présentes CGV, la Politique de confidentialité et le cas échéant l'accord de traitement des données visé à l'article 16 constituent l'intégralité de l'accord entre les parties et se substituent à tout accord ou échange antérieur portant sur le même objet.

Toute notification requise au titre des présentes CGV est valablement effectuée par email à l'adresse contact@gastonbtp.fr pour la Société, et à l'adresse renseignée par le Client dans son Compte pour ce dernier. Les présentes CGV sont rédigées en langue française ; en cas de traduction, seule la version française fait foi.

Article 24 — Modification des CGV

La Société peut modifier à tout moment les présentes CGV, notamment pour tenir compte d'évolutions légales, réglementaires ou techniques. Toute modification substantielle sera notifiée au Client par email au moins 30 jours

avant son entrée en vigueur. La poursuite de l'utilisation du Service après cette date vaut acceptation des CGV modifiées ; à défaut d'acceptation, le Client peut résilier son abonnement dans les conditions de l'article 11.

Article 25 — Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige relatif à leur validité, leur interprétation ou leur exécution, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable préalablement à toute action judiciaire.

À défaut de résolution amiable, et sous réserve des règles de compétence territoriale d'ordre public, tout litige sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce d'Orléans, y compris en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Article 26 — Mentions légales de la Société

Éditeur : GASTON, société par actions simplifiée (SAS) au capital de 1 000 €

Siège social : 2 impasse André Gault, 45000 Orléans

RCS : Orléans

SIREN : 130 541 881 — RCS Orléans (société immatriculée le 28/09/2026)

Représentant légal : Bruno Coumel, Président

Contact : contact@gastonbtp.fr

Hébergeur : Vercel Inc., 440 N Barranca Ave #4133, Covina, CA 91723, États-Unis — contact : legal@vercel.com